



Commune  
de Valence-en-Brie  
ARRONDISSEMENT de MELUN  
(Seine et Marne)

01 64 31.81 35/01 64 31.88 42  
BP n°1 77830 Valence en Brie  
[contact@valence77830.fr](mailto:contact@valence77830.fr)

## **ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT**

### **ARRETE DU MAIRE N° 34/2024**

Le Maire de la commune de Valence-en-Brie,

VU les articles L 2212-1 à L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande en date du 3 mai 2024 de la Société SETA ENVIRONNEMENT représenté par Monsieur CORSI Éric, 4 Rue des Champarts, 77830 LE CHATELET-EN-BRIE ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer les travaux de réalisation d'une piste de chantier ;

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux Rue des Bordes et Rue du Val Javot et assurer le bon fonctionnement des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement Rue Henri PELLE selon les dispositions suivantes ;

Les bénéficiaires des travaux sont la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1:** Le stationnement sera interdit Rue Henri PELLE du 13 mai 2024 jusqu'au 13 mai 2026. Sauf pour les services nécessaires aux riverains (aide-ménagère, soin infirmier, ...). Le stationnement Rue Henri PELLE sera uniquement toléré les week-ends et interdit sur les trottoirs, article R417-11 du Code de la Route.

**ARTICLE 2 :** Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route ;

**ARTICLE 3 :** La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :** La signalisation nécessaires au chantier sera mise en place par l'entreprise et maintenu en bonne état pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Le Chatelet-en-Brie,
- aux Pompiers,
- SETA ENVIRONNEMET,
- CCBRC,
- SMITOM,

Chargé chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Valence-en-Brie, le 4 mai 2024.

Le Maire, Pierre RACINE.

